

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale – Rue du Docteur Grimaud à Lezoux, après convocations légales en date du 03 décembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.
 A été désigné en tant que secrétaire de séance Madame Séverine VIAL.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Bruno BOSLOUP
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
 Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)
 Mme Nicole BOUCHERAT (à M. Jean-Louis DERBIAS)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 32 / Représentés : 3 Votants : 35

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : ECONOMIE – ZI/ZA – CONVENTION D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SIEG DU PUY DE DOME POUR PASSAGE EN LED

ECONOMIE – ZI/ZA – CONVENTION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SIEG DU PUY DE DOME POUR PASSAGE EN LED

Madame la Présidente explique que de manière à diminuer le coût des dépenses d'éclairage public sur la ZI les Hautes et la ZA Le Bournat, Madame la Présidente propose de remplacer les lanternes existantes par un éclairage LED performant et moins énergivore. A cet effet, un chiffrage des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz du Puy-de-Dôme, auquel les communes de Lezoux et Orléat sont adhérentes.

Pour la ZI les Hautes à Lezoux :

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à : 9100€ HT.

**Réfection éclairage Zone Industrielle Les Hautes–
Commune de Lezoux : 9100€ HT**

Conformément aux décisions prises par son comité, le S.I.E.G peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit :

**9100€ HT x 0.50 = 4553.60€ HT (y compris le montant de l'éco-taxe)
Total.....4553.60€ HT**

Pour la ZA Le Bournat à Orléat :

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à : 3800€ HT.

**Réfection éclairage Zone d'Activités Le Bournat–
Commune de Orléat: 3800€ HT**

Conformément aux décisions prises par son comité, le S.I.E.G peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit :

**3800€ HT x 0.50 = 1901.44€ HT (y compris le montant de l'éco-taxe)
Total.....1901.44€ HT**

Madame la Présidente ajoute que l'ensemble de l'éclairage public des ZA gérées par la CCEDA bénéficiera ainsi d'un éclairage LED.

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- D'approuver la réfection de l'éclairage public de la ZI les Hautes à Lezoux et de la ZA Le Bournat à Orléat dans les conditions précédemment exposées ;
- De confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme ;
- De fixer la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier au financement des dépenses à 4553.60€ HT=TTC pour la ZI les Hautes et à 1901.44€ HT=TTC pour la ZA Le Bournat et d'autoriser Madame la Présidente à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du receveur du SIEG ;
- De prévoir ces montants au BP 2021 de la CCEDA ;

AR PREFECTURE

063-246301097-20201210-20201210_23-DE
Reçu le 15/12/2020

CCEDA
CC 10/12/2020
(23)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 décembre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.